

Les délégations mexicaine et canadienne ont rappelé qu'à l'occasion de la visite rendue à Ottawa par le président du Mexique, ce dernier et le premier ministre Trudeau ont d'une part reconnu d'un commun accord l'extrême importance que prenait l'élaboration d'une charte des droits et des devoirs économiques des états pour la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Les deux gouvernements ont décidé de collaborer étroitement à la rédaction de ce document. Les ministres mexicains et canadiens ont ensuite étudié les progrès accomplis par le groupe des 40 dans l'élaboration d'un projet de charte des droits et des devoirs économiques des états. Reconnaissant que l'approbation de la charte marquera une étape importante dans les travaux de codification et d'élaboration des principes de base appelés à régir les relations économiques entre états, les deux délégations ont réaffirmé l'intérêt qu'attachent leurs gouvernements à prendre une part active à la réunion du groupe des 40, convoquée à Genève pour le 4 février prochain et à rechercher des formules conciliant des intérêts divergents. A ce sujet, les ministres ont réitéré le souhait que le projet de la charte soit approuvé en forme finale durant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies comme le stipule expressément la résolution 3,082 (XXVIII) dont le projet avait été soumis par de très nombreuses délégations - Mexique et Canada y compris - et qui a été approuvée à l'unanimité.

Les ministres ont souligné l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'ouvrira à Caracas en juin prochain. Sur ce point, tant le Mexique que le Canada sont d'accord pour reconnaître que les états riverains jouissent de droits spéciaux d'une part pour l'exploitation de toutes les ressources comprises dans une vaste zone adjacente à leurs côtes, au-delà des douze milles de mer territoriale, d'autre part pour la prévention de la contamination et la réglementation de la recherche marine scientifique dans ladite zone. Les deux pays ont également reconnu que les droits souverains de l'état riverain s'étendent sur la plate-forme continentale tout entière jusqu'à son seuil. Les ministres ont en outre convenu que le Mexique et le Canada poursuivront leur coopération pour trouver des formules de conciliation fondées sur les principes énoncés ci-dessus.

Les ministres se sont déclarés satisfaits des mesures adoptées pour séparer les forces armées des deux parties engagées dans le conflit du Moyen-Orient; ils se sont aussi dits être convaincus que doivent être conclues dans les meilleurs délais, les négociations visant à appliquer les résolutions 242 et 338 adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'établissement d'une paix juste et durable dans cette région est actuellement la plus urgente tâche